



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/PAWS/2016/1/1
25 janvier 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR
L'AFRIQUE EN VUE DE LA RÉALISATION DES
OBJECTIFS 11 ET 12 D'AICHI RELATIFS À LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Entebbe, Ouganda, 21-24 mars 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Ouverture;
 - b) Élection du président;
 - c) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
 - d) Présentation préliminaire sur les Objectifs 11 et 12 d'Aichi relatifs à la diversité biologique.
2. Collecte et partage d'information et de données sur l'état, les lacunes et les possibilités à exploiter concernant les éléments des Objectifs 11 et 12 d'Aichi relatifs à la diversité biologique:
 - a) Éléments quantitatifs;
 - b) Représentation écologique;
 - c) Aires d'importance pour la diversité biologique;
 - d) Efficacité de la gestion;
 - e) Gouvernance et équité;
 - f) Autres mesures de conservation efficaces fondées sur les aires;
 - g) Intégration des aires protégées à l'ensemble des paysages marins et terrestres;
 - h) Espèces menacées connues;
 - i) État de conservation des espèces en déclin.
3. Renforcement des capacités, sensibilisation et intégration des questions pertinentes concernant les aires protégées:
 - a) Gouvernance et équité;
 - b) Aires protégées transfrontières;
 - c) Aires protégées dans le contexte des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015;
 - d) Financement du Fonds pour l'environnement mondial, y compris l'élaboration du formulaire de description de projet.
4. Contribution à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa vingtième réunion, à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa première réunion, et à la Conférence des Parties à la Convention, à sa treizième réunion :

- a) Recensement des mesures ciblées en vue de la réalisation des éléments prioritaires des Objectifs 11 et 12 d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
 - b) Éléments préliminaires d'une décision pratique sur les aires protégées et la conservation des espèces, proposés aux fins d'examen.
5. Clôture de la réunion.
-